

Tout savoir sur le budget 2015

Entretien avec Gilbert Minoux, adjoint aux Finances et au Contrôle de gestion

A quoi sert le budget de la ville ?

Il permet notamment de financer les dépenses de fonctionnement des services publics municipaux et du domaine public municipal (espaces verts, parcs, cheminements doux...) et la création, l'entretien et la rénovation des équipements, matériels et infrastructures mis au service des écoles, des associations et de la population.

Quelles sont les principales ressources alimentant le budget de la ville ?

Il y a d'abord la part communale des impôts locaux et des taxes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que le produit des services municipaux payants (ex. cantine scolaire). Il y a ensuite les dotations de l'Etat, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les contributions d'organismes divers. Enfin, il y a l'autofinancement de la commune, qui est le fruit du surplus des recettes/dépenses de fonctionnement et de l'emprunt.

Pourquoi la situation est-elle particulière cette année ?

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat va malheureusement énormément diminuer. Au vu des prévisions (*chiffre définitif connu après la date de bouclage de ce bulletin nldr*), on estime cette baisse à environ 150 000€. Dans le même temps, la réforme des rythmes scolaires pèse

considérablement sur les finances locales, avec des dépenses évaluées à plus de 100 000€ sur une année pleine ! Ajoutée à cela la revalorisation des bas salaires au 1^{er} janvier 2015 qui a impacté les trois fonctions publiques, c'est environ 300 000€ de dépenses supplémentaires pour la ville de Sautron.

300 000€ sur un budget de fonctionnement annuel de 6,8 millions d'euros, ce n'est pas énorme ?

Si l'on ne s'en tient qu'à ces chiffres, on pourrait penser que non. Le souci c'est que les perspectives pour les finances publiques durant les prochaines années sont plus qu'alarmantes : le désengagement de l'Etat via la baisse des dotations est prévu pour durer et s'accroître jusqu'en 2017. Au regard de leurs propres contraintes budgétaires, les régions, les départements, les intercommunalités vont également devoir réduire leurs aides directes ou indirectes au profit des communes. Par ailleurs, beaucoup d'inconnues subsistent : qu'en sera-t-il du report de certaines charges vers les communes ? De l'avenir des rythmes scolaires ? Ou encore de cette épée de Damoclès qui plane au-dessus de nos têtes à cause des lois SRU et Alur en matière de logement social ? Dès l'année prochaine, ce ne seront pas 300 000€ qui manqueront à notre budget mais certainement beaucoup plus.

Quelles sont les solutions ?

Rendons hommage à nos prédécesseurs, les finances de la ville sont saines : pas d'emprunts toxiques, des dépenses

de fonctionnement très raisonnables au regard des communes de même strate, des investissements déjà réalisés, un endettement par habitant très faible et une marge de manœuvre en terme d'augmentation de la part communale des taux d'imposition.

Deux solutions principales ont donc été mises en œuvre : d'abord, les élus et les services municipaux ont travaillé afin de remettre à plat tout le fonctionnement et identifier les pistes d'économies, dans tous les secteurs. Optimisation et mutualisation ont été nos mots d'ordre ! Je dois dire que tout le monde a parfaitement joué le jeu et des économies importantes ont été réalisées ; ensuite, nous avons décidé d'augmenter la part communale des taux d'imposition. L'enjeu étant de préserver notre capacité d'autofinancement qui est la clé pour conserver des finances saines dans les années à venir et pour continuer à offrir un cadre de vie agréable aux Sautronnais.



Gilbert Minoux

Donc les impôts locaux vont augmenter ?

En ce qui concerne la part communale, oui. Durant la campagne des municipales, nous nous étions engagés à n'augmenter les impôts que si nécessaire. Malheureusement la politique et les décisions gouvernementales ne nous laissent aucun autre choix ! Heureusement, je le redis car il faut en être conscient, même avec cette hausse, les taux d'imposition sautronnais restent très-très bas par rapport à ceux pratiqués au niveau départemental et national.

Taux (part communale)	2014 Ville de Sautron	En 2014 Moyenne départementale	En 2015 Ville de Sautron	Augmentation 2015 Ville de Sautron
Taxe d'habitation	15,15%	27,96%	15,76%	+0,61 point
Taxe foncière (bâti)	15,66%	21,93%	16,29%	+0,63 point
Taxe foncière (non bâti)	39,48%	53,90%	41,06%	+1,58 point

Charge de personnel par habitant	
Ville de Sautron 2013	Moyenne nationale pour des communes de même strate - 2013
447€/habitant	513€/habitant

Endettement par habitant	
Ville de Sautron 2014	Moyenne nationale pour des communes de même strate - 2013
560€/habitant	881€/habitant

Evolution de la capacité de désendettement

Durée nécessaire à la ville pour rembourser sa dette, en année



Evolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement

Aide versée par l'État - pour 2015-2016-2017 il s'agit de prévisions



Coup de projecteur sur la fiscalité communale

Afin de vous exposer les conséquences de l'évolution de la fiscalité communale sur le budget des ménages sautronnais, vous trouverez ci-dessous quelques simulations de l'impact de l'augmentation des taux d'imposition votés par le Conseil Municipal sur vos impôts à payer en 2015 par rapport à 2014.



Couple avec 2 enfants	Appartement Valeur locative 3 000 €	Habitation moyenne Valeur locative 5 000 €	Habitation plus importante Valeur locative 8 000 €
Taxe habitation	+16 €/an	+25 €/an	+54 €/an
Taxe foncier bâti	+12 €/an	+17 €/an	+31 €/an

Part communale uniquement - hors taxe d'habitation votée par Nantes Métropole, hors taxes foncières votées par Nantes Métropole et le Conseil départemental, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles.



Couple sans enfant	Appartement Valeur locative 3 000 €	Habitation moyenne Valeur locative 5 000 €	Habitation plus importante Valeur locative 8 000 €
Taxe habitation	+22 €/an	+31 €/an	+60 €/an
Taxe foncier bâti	+12 €/an	+17 €/an	+31 €/an

Part communale uniquement - hors taxe d'habitation et taxes foncières votées par Nantes Métropole et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles et hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Tout savoir sur le budget 2015

Investissement et fonctionnement

Les recettes et les dépenses

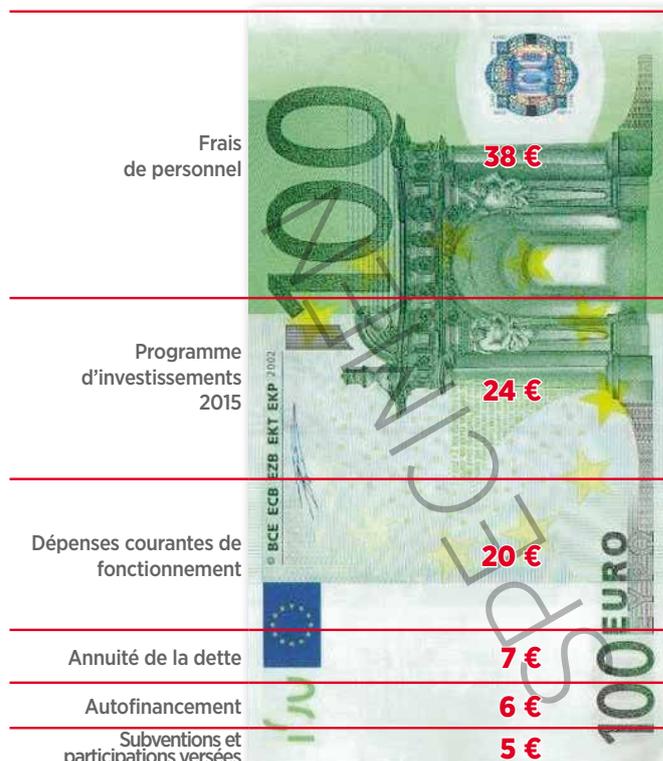
Les investissements en 2015

L'essentiel du Budget d'Investissement 2015 sera consacré à la construction d'un restaurant scolaire et de salles d'activités périscolaires, à l'école de la Forêt (68% des dépenses d'équipement).

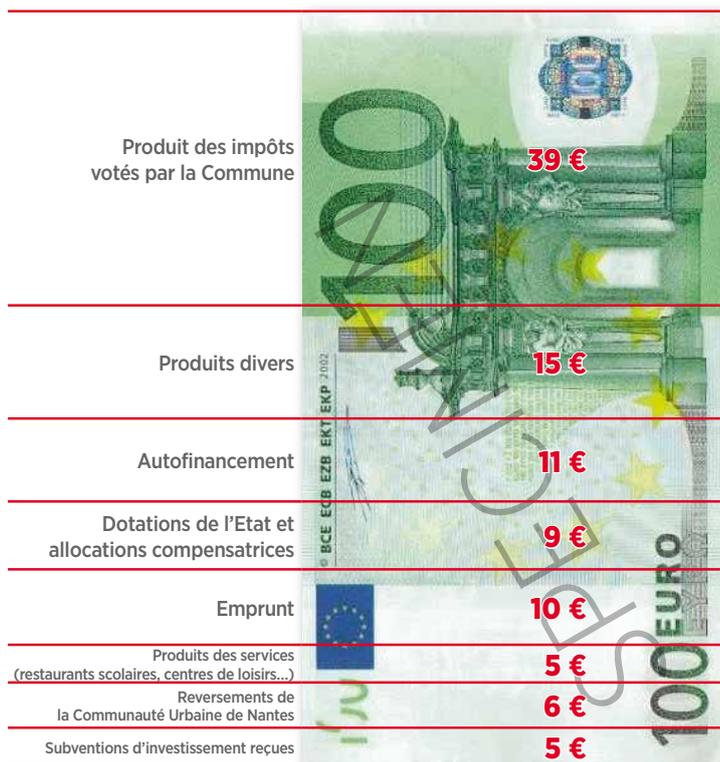
Les travaux d'accessibilité du bâtiment loué à la Gendarmerie finaliseront le programme sur cinq ans de mise aux normes des bâtiments communaux aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

A noter également, la réalisation de clôtures autour du terrain de football synthétique et du bassin d'orage au Complexe sportif.

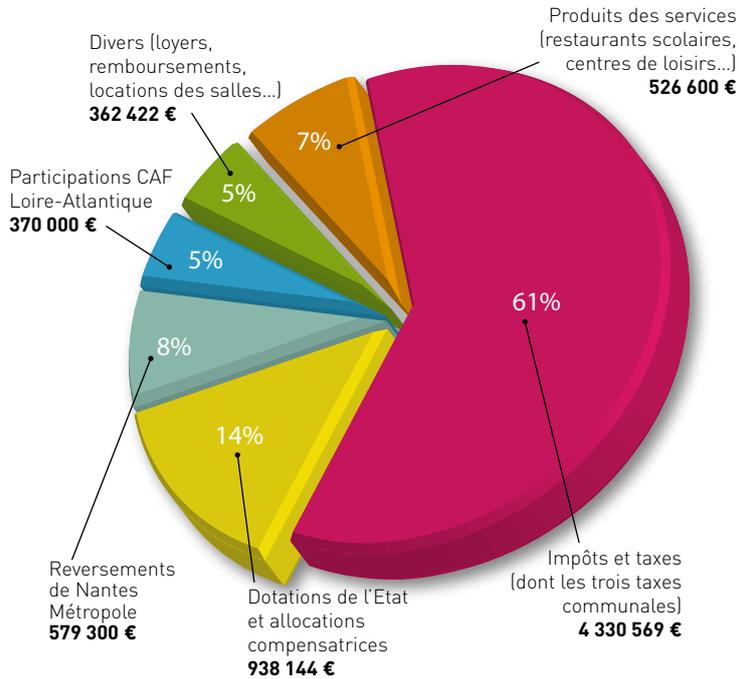
Ce que fait la ville, en 2015, avec 100€



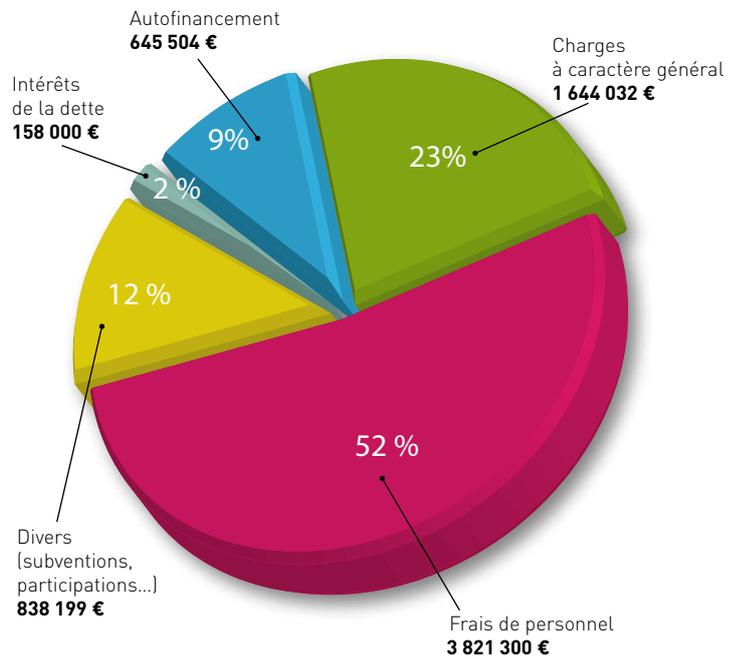
100€ au budget 2015 : d'où proviennent-ils ?



Recettes de fonctionnement

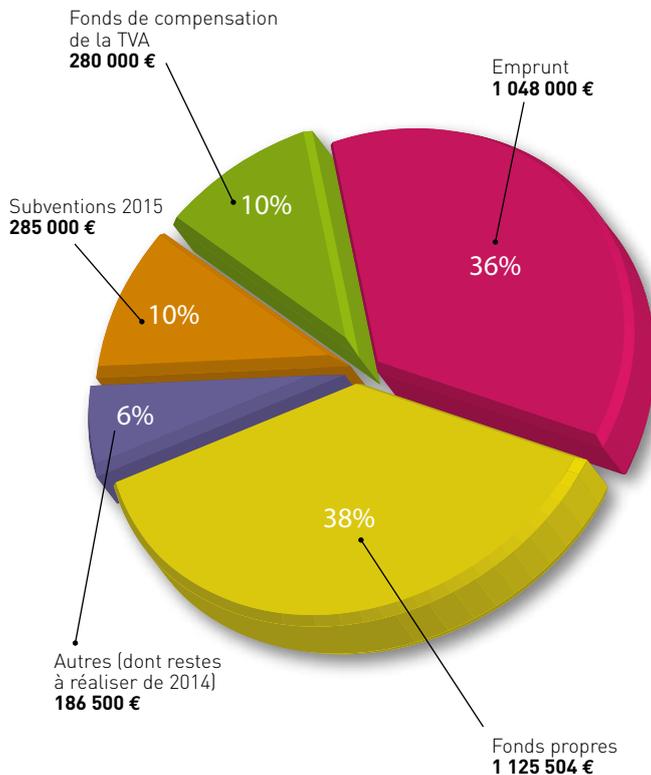


Dépenses de fonctionnement



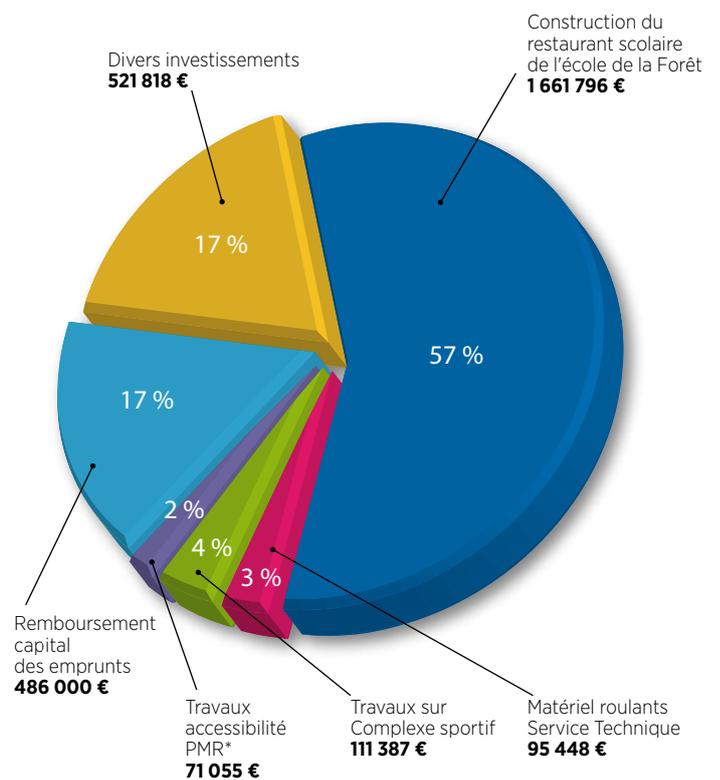
Recettes d'investissements

(compris restes à réaliser de 2014)



Dépenses d'investissements

(compris restes à réaliser de 2014)



* Personne à mobilité réduite